

Communauté de Communes Paimpol-Goëlo

1^{er} avis d'enquête publique

Révision générale du POS en PLU de la commune de Plourivo

Par arrêté n° 2016/026 du 15 décembre 2016, M. le Président de la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo (CCPG) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

M. Le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné M. Maurice LANDEL, Officier de marine en retraite comme commissaire-enquêteur titulaire et M. Robert SAUTEREAU, Professeur des écoles en retraite comme commissaire-enquêteur suppléant.

Le projet de révision du POS en PLU de la commune de Plourivo est soumis à enquête publique pour une durée de 32 jours consécutifs à partir du 02 janvier 2017 jusqu'au 02 février 2017 inclus.

Les caractéristiques principales du projet ont pour objectif de maîtriser le développement résidentiel notamment en répondant aux besoins en logement tout en limitant la consommation de l'espace, d'assurer un développement économique durable, de préserver le cadre de vie et maîtriser les déplacements, de valoriser l'environnement de la commune.

Il est précisé que le projet de PLU a été soumis à évaluation environnementale, qui figure dans le rapport de présentation. L'évaluation environnementale et l'avis de l'Autorité Environnementale seront joints au dossier d'enquête publique.

Le public pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de Plourivo, 1 place du Bourg, et formuler ses observations sur le registre d'enquête réservé à cet usage du lundi au samedi, de 8H30 à 12H00 et 13H30 à 17H00, sauf les mercredi, vendredi et samedi après-midi. Le public pourra également adresser ses observations par correspondance au commissaire-enquêteur, Mairie de Plourivo, 1 place du Bourg, 22860 PLOURIVO.

Toute personne pourra à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de l'EPCI et de la mairie de Plourivo dès publication du présent arrêté.

M. Maurice LANDEL en qualité de commissaire enquêteur titulaire tiendra 4 permanences à la mairie de Plourivo, 1 place du Bourg, aux dates suivantes :

Le lundi 02 janvier de 13H30 à 17H00

Le jeudi 12 janvier de 13H30 à 17H00

Le mardi 24 janvier de 13H30 à 17H00

Le jeudi 02 février de 13H30 à 17H00

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenue à disposition du public pendant un an à la mairie de Plourivo, à la Préfecture ainsi que sur le site internet de l'EPCI (www.cc-paimpol-goelo.com).

Au terme de la procédure, le projet de révision du POS, éventuellement amendé pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et des résultats de l'enquête publique, sera approuvé par le conseil communautaire de l'EPCI.

Pour tout renseignement : Communauté de Communes de Paimpol-Goëlo, service urbanisme, Tél. 02.96.55.97.71 ou mail : urbanisme@paimpol-goelo.com